

ÉTATS FINANCIERS

DU



Conseil scolaire Viamonde

POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 AOÛT 2013

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport des auditeurs indépendants	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
Notes complémentaires	7



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés en conformité avec la *Loi sur l'administration financière* et avec les principes comptables généralement reconnus établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés, tels que décrits à la note 1 des états financiers.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne pourront pas être finalisées avec certitude que lors de périodes futures.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Welch LLP, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de vérification externe décrit les responsabilités des vérificateurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

Gyslaine Hunter-Perreault
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

Françoise Fournier, CPA, CMA
Surintendante des affaires

Toronto (Ontario)
23 novembre 2013

À l'attention des conseillères et des conseillers scolaires du

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil scolaire Viamonde, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2013, de même que l'état consolidé des résultats d'exploitation, le changement de la dette nette et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. La direction a préparé les états financiers consolidés en application des clauses relatives à l'information financière stipulées dans la note 1 y afférent.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Conseil portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire Viamonde au 31 août 2013, ainsi que l'état consolidé de ses résultats d'exploitation, le changement de sa dette nette et l'état consolidé de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites dans la note 1 jointe aux états financiers consolidés.

Méthode de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs à la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider le Conseil scolaire Viamonde à satisfaire aux exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que ces états financiers consolidés ne puissent pas se prêter à un autre usage.

**Cornwall (Ontario)
23 novembre 2013**


**COMPTABLES AGRÉÉS
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS**

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 AOÛT 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	15 629 919 \$	11 022 174 \$
Placements (note 2)	13 000 105	22 000 105
Comptes débiteurs (note 3)	<u>161 483 079</u>	<u>136 790 574</u>
Total de l'actif financier	<u>190 113 103</u>	<u>169 812 853</u>
PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 9)	65 490 258	65 459 746
Comptes créditeurs et charges à payer	19 416 179	24 146 268
Autres	124 737	127 264
Dette nette à long terme (note 8)	96 183 089	73 920 051
Revenu reporté (note 4)	2 936 770	4 273 052
Avantages sociaux futurs des employés (note 6)	3 050 744	3 569 948
Apports en capital reportés (note 5)	<u>205 510 722</u>	<u>169 672 750</u>
Total du passif financier	<u>392 712 499</u>	<u>341 169 079</u>
DETTE NETTE	<u>(202 599 396)</u>	<u>(171 356 226)</u>
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	512 366	493 842
Immobilisations corporelles (note 12)	<u>255 250 860</u>	<u>210 950 680</u>
Total de l'actif non financier	<u>255 763 226</u>	<u>211 444 522</u>
SURPLUS ACCUMULÉ (note 13)	<u>53 163 828 \$</u>	<u>40 088 299 \$</u>

Signé au nom du Conseil:

Secrétaire du Conseil

Président du Conseil

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

	<u>Budget</u> <u>2013</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
REVENUS			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	109 660 015 \$	118 577 462 \$	119 424 759 \$
Subventions provinciales - autres	5 926 279	5 822 625	3 270 835
Impôt local	19 195 607	20 506 112	20 025 339
Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 342 331	2 988 286
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	60 367	60 000
Autres revenus	133 375	466 891	189 691
Autres droits de scolarité et revenus	820 623	2 490 585	-
Amortissement des apports en capital reportés	<u>4 985 969</u>	<u>6 764 842</u>	<u>2 665 976</u>
Total des revenus	<u>143 121 868</u>	<u>158 031 215</u>	<u>148 624 886</u>
DÉPENSES			
Enseignement	95 894 282	95 447 359	85 751 565
Administration	4 527 019	4 140 173	4 039 969
Transport	13 143 530	13 207 474	12 424 939
Installations destinées aux élèves	24 669 937	24 086 576	21 375 062
Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 256 020	2 822 880
Autres dépenses	<u>2 668 096</u>	<u>4 818 086</u>	<u>4 611 465</u>
Total des dépenses	<u>143 302 864</u>	<u>144 955 688</u>	<u>131 025 880</u>
Surplus de l'année	(180 996)	13 075 527	17 599 006
Surplus accumulé au début de l'exercice	<u>40 088 301</u>	<u>40 088 301</u>	<u>22 489 295</u>
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	<u>39 907 305</u> \$	<u>53 163 828</u> \$	<u>40 088 301</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
FONCTIONNEMENT		
Surplus de l'année	13 075 527 \$	17 599 006 \$
Sources et (utilisations) :		
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, réduction de valeur et les pertes	6 998 005	5 959 477
Amortissement des apports de capital reportés	(6 764 842)	(5 566 586)
(Augmentation) diminution des placements temporaires	8 999 895	(20 794 176)
(Augmentation) des comptes débiteurs	2 923 857	(3 673 255)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(4 730 089)	10 624 917
(Diminution) des autres éléments de passif	(2 527)	(3 322)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	149 952	578 473
(Diminution) des avantages sociaux à payer	(519 204)	(7 360 785)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	<u>(18 524)</u>	<u>243 568</u>
	<u>20 112 050</u>	<u>(2 392 683)</u>
OPERATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(51 298 183)</u>	<u>(53 833 079)</u>
FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts temporaires	30 512	44 925 315
Augmentation (diminution de la dette à long terme et contributions au fonds d'amortissement	22 263 038	(2 510 729)
(Augmentation) des comptes débiteurs -Gouvernement Ont./Immobilisations approuvées	(27 616 356)	(34 014 900)
Augmentation des apports en capital reportés	42 602 813	45 713 929
Augmentation (diminution) des revenus reportés- immobilisations	(1 486 234)	1 462 525
	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>35 793 773</u>	<u>55 576 140</u>
Changement dans les liquidités	4 607 640	(649 622)
Liquidités au début de l'exercice	<u>11 022 174</u>	<u>11 671 796</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u>15 629 814 \$</u>	<u>11 022 174 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
SURPLUS DE L'ANNÉE	13 075 527 \$	17 599 006 \$
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(51 298 183)	(53 833 079)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>6 998 005</u>	<u>5 959 476</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(44 300 178)</u>	<u>(47 873 603)</u>
ACTIF NON FINANCIER - AUTRE		
Acquisition de frais payés d'avance	(192 818)	(449 051)
Utilisation des frais payés d'avance	<u>174 294</u>	<u>692 621</u>
Total des activités liées à l'actif non financier	<u>(18 524)</u>	<u>243 570</u>
Augmentation de la dette nette	(31 243 175)	(30 031 027)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(171 356 226)</u>	<u>(141 325 198)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(202 599 401) \$</u>	<u>(171 356 226) \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre 3410 des normes comptables du secteur public PS3410;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les recettes et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les recettes et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées:

Fonds générés par les écoles
Partenariat S.A.P.

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

e) Placements

Les placements temporaires sont constitués de titres négociables qui sont des placements liquides à court terme assortis dont la date d'acquisition varie d'une échéance de trois mois à un an et qui sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût ou à la valeur marchande, selon le moindre de ces deux montants.

Les placements à long terme sont des placements assortis d'une échéance supérieure à une année. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et évalués régulièrement en vue de déceler toute perte de valeur durable.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Recettes reportées

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme recettes pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

g) Apports de capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance dentaire, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-dessous relativement à la comptabilisation de ces prestations. Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 115, Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves, qui a notamment modifié le régime de gratification de retraite, le régime de congé et les assurances maladie, vie et dentaire des retraités. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- (i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Dans les années précédentes, le coût des gratifications de retraite dévolues ou accumulées par les employés au cours de leur carrière était établi par un calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite et les taux d'escompte. À la suite de la modification du régime, le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Ces changements apportés au régime ont entraîné une compression de régime et tous les gains ou pertes actuariels non amortis ont été constatés au 31 août 2012. Tous les futurs gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte seront amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance vie et d'assurance maladie pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période. Les changements apportés aux assurances maladie, vie et dentaire des retraités ont entraîné une compression de ce régime et tous les gains ou pertes actuariels non amortis associés aux employés affectés par ces changements seront constatés au 31 août 2012.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce, comme suit :

Immobilisations	Durée de vie utile estimative (en années)
Améliorations foncières à durée de vie limitée	15
Bâtiments et amélioration des bâtiments	40
Structures mobiles	20
Autres bâtiments	20
Équipement initial des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5-15
Matériel informatique	5
Logiciel informatique	5
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent aux critères de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

j) Paiement de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité de ces paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports de capital reportés. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants.

l) Dette nette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

m) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les membres du Conseil, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et les membres du Conseil est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Compte tenu des écarts entre le modèle de financement et la méthode de comptabilité appliquée par le Conseil lors de la préparation des états financiers, les montants budgétés fournis ont été redressés par souci de conformité avec cette méthode de comptabilité utilisée pour dresser les états financiers consolidés. Les montants budgétés ne sont pas vérifiés.

n) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice.

2. PLACEMENTS

Les placements temporaires sont constitués des titres suivants :

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Valeur marchande</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur marchande</u>
Caisse populaire Welland Ltée				
Intérêt sur placement 1,25 % (2012 - 1,25%)	<u>13 000 105</u>	<u>\$ 13 000 105</u>	<u>22 000 105</u>	<u>\$ 22 000 105</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

3. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire Viamonde a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 justifiés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2013, le Conseil a un compte débiteur de 155 088 319 \$ (2012 - 127 471 973 \$) relatif à ces subventions pour immobilisations.

4. REVENU REPORTÉ

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les recettes reportées et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2013, ce revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2012</u>	<u>Revenu grevé d'une affectation externe et revenu de placements</u>	<u>Revenu constaté pour la période</u>	<u>Transferts aux apports de capital reportés</u>	<u>Solde au 31 août 2013</u>
Installations destinées aux élèves	2 768 237 \$	13 026 677 \$	7 922 227 \$	6 590 684 \$	1 282 003 \$
Éducation de l'enfance en difficulté	-	10 460 531	10 460 531	-	-
Autre	<u>1 504 815</u>	<u>6 233 141</u>	<u>6 083 189</u>	<u>-</u>	<u>1 654 767</u>
Total du revenu reporté	<u>4 273 052 \$</u>	<u>29 720 349 \$</u>	<u>24 465 947 \$</u>	<u>6 590 684 \$</u>	<u>2 936 770 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

5. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question. Le Ministère a donné des directives aux conseils scolaires quant à la manière d'établir le solde d'ouverture des apports de capital reportés, tels que présenté dans la note 1.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Solde au début de l'année	169 672 750	129 525 407
Ajouts aux apports en capital reportés	42 602 813	45 713 928
Recettes constatées pour la période	<u>(6 764 842)</u>	<u>(5 566 585)</u>
Solde à la fin de l'année	<u>205 510 721</u>	<u>\$ 169 672 750</u>

6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
	<u>Prestations de retraite / congés de maladie</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>
Obligations au titre des avantages sociaux futurs cumulées des employés au 31 août 2013	2 446 703 \$	604 041 \$	3 050 744 \$	3 569 948 \$
Gains actuariels non amortis au 31 août 2013	<u>(60 340)</u>	-	-	-
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2013	<u>2 386 363</u>	<u>\$ 604 041</u>	<u>\$ 3 050 744</u>	<u>\$ 3 569 948</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

6. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
	<u>Prestations de retraite / congés de maladie</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs des employés</u>
Coût des prestations de l'exercice	75 402 \$	(80 991) \$	(5 589) \$	995 061 \$
Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite	-	27 251	27 251	379 367
Pertes actuarielles constatées	93 802	193 938	287 740	156 178
Constatation des gains actuariels non-amortis dans les modifications du régime/compressions	-	-	-	(7 446 042)
Charges ¹ au titre des avantages sociaux futurs des employés	<u>169 204 \$</u>	<u>140 198 \$</u>	<u>309 402 \$</u>	<u>(5 915 436) \$</u>

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Changements apportés au régime

Le 11 septembre 2012, le gouvernement de l'Ontario a adopté la Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves. Par conséquent, les employés admissibles à des gratifications de retraite au 31 août 2012 encaisseront, à leur départ à la retraite, un paiement calculé en fonction des jours de congé de maladie qu'ils ont accumulés dans le cadre de leur régime de retraite, de leur nombre d'années de service et de leur salaire au 31 août 2012. Tous les congés de maladie accumulés et non dévolus sont éliminés à partir du 1^{er} septembre 2012 et remplacés par un nouveau régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée qui ne permet pas d'accumuler les jours de congé non utilisés. D'autres changements ont été apportés au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée en 2013. En vertu du nouveau régime, les crédits de congé de maladie non utilisés de la banque de congés de maladie annuels de 11 jours peuvent être reportés à la seule année scolaire suivante afin de compléter les prestations obtenues dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Une nouvelle disposition a été établie le 31 août 2013 concernant l'utilisation prévue des congés de maladie qui ont été reportés pour compléter les prestations reçues au cours de l'année suivante.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2013 reposent sur les valeurs actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2013. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2013, le Conseil a cotisé 1 494 143 \$ (2012 – 1 149 746 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications versées aux employés admissibles à la retraite se fonde sur leur salaire, sur les jours de maladie accumulés et sur le nombre d'années de service à la retraite. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Lors des exercices précédents, le montant des gratifications de retraite payables aux employés admissibles à leur départ à la retraite était fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service à leur départ à la retraite. À la suite de la modification du régime, le montant des gratifications payables aux employés admissibles est désormais fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012. Les changements apportés au régime de gratifications de retraite du Conseil entraînent une réduction non récurrente de 1 011 186 \$ du Conseil et un gain correspondante découlant de cette compression a été rapporté dans l'état des résultats et dans le surplus accumulé au 31 août 2012.

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes de prestations futures au 31 août 2013 sont fondées sur des évaluations actuarielles à des fins comptables au 31 août 2013. Ces évaluations s'appuyaient sur des hypothèses concernant des événements à venir. Les hypothèses à caractère économique utilisées dans ces évaluations constituent les meilleures prévisions faites par le Conseil des taux prévus de :

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Gratifications à la retraite	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Progression salariale	0,00 %	0,00%
Escompte sur les obligations au titre des prestations constituées	3,40 % par année au 31 août 2013	3,00 % par année au 31 août 2012
Mortalité	UP-94	UP-94
Cessations d'emploi	Tableau "Ontario Light Table" avec changement de 100 % tronqué à 50 ans	

	Probabilité de cessation employés		Probabilité de cessation employés
Âge		Âge	
25	0,10	25	0,10
30	0,056	30	0,056
35	0,032	35	0,032
40	0,022	39	0,022
45	0,017	45	0,017
49	0,013	49	0,013
50+	Nulle	50+	Nulle

Participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (enseignants du primaire, enseignants du secondaire, directeurs et directeurs adjoints).

Il est estimé que 50 % des employés prendront leur retraite à 57 ans et 50 % soit à 57 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un employé à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 85.

Non participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Il est estimé que 50 % des employés prendront leur retraite à 60 ans et 50 % soit à 60 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un employé à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 90.

Tel qu'il est expliqué en détail dans le tableau des fonds de réserve, le Conseil n'a aucune réserve désignée pour les engagements relatifs aux avantages sociaux futurs.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Les obligations au titre des indemnités d'assurance pour les accidents du travail futurs au 31 août 2013 sont fondées sur des évaluations actuarielles à des fins comptables au 31 août 2013. Ces évaluations actuarielles s'appuient sur des hypothèses concernant des événements à venir. Les hypothèses à caractère économique utilisées dans ces évaluations constituent les meilleures estimations faites par le Conseil des taux prévus concernant ce qui suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Inflation	2,0 %	2,0 %
Intérêt	2,75 %	2,75 %
Mortalité	pour les pensions des survivants : tableau de la Ontario Life avec l'amélioration des taux de mortalité prévus jusqu'à 2011 pour tous les autres avantages sociaux	pour les pensions des survivants : tableau de la Ontario Life avec l'amélioration des taux de mortalité prévus jusqu'à 2007 pour tous les autres avantages sociaux

- (ii) Le Conseil n'a présentement aucune réserve désignée pour les engagements relatifs à d'autres avantages sociaux futurs.

- (iii) Prestations de congé de maladie

À la suite des changements apportés au régime en 2012, l'obligation du Conseil liée aux absences rémunérées à cause de l'accumulation des congés de maladie a été éliminée, ce qui a entraîné une réduction non récurrente de l'obligation de 6 434 856 \$ et un gain correspondant découlant de cette compression a été rapporté dans l'état des résultats et dans le surplus accumulé au 31 août 2012.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

8. DETTE NETTE À LONG TERME

La dette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>Toronto District School Board</u>		
Débenture du fonds d'amortissement - 6,10 %, remboursable en un paiement au fonds d'amortissement de 126 848 \$ en décembre et deux paiements d'intérêts de 127 926 \$ en juin et décembre de chaque année, vient à échéance au mois de décembre 2017.	4 194 307 \$	4 194 307 \$
<u>Débenture - CIBC - Mellon</u>		
2004 - 5,483 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 2 033 878 \$ les 26 mai et juin de chaque année, vient à échéance en novembre 2029.	43 799 137	45 399 289
<u>Débentures - Office ontarien du financement</u>		
2006 - 4,56 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 256 568 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en nov. 2031.	6 366 325	6 581 760
2008 - 4,90 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 671 589 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2033.	16 898 220	17 395 047
2009 - 5,062 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 42 381 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2034.	1 083 194	1 112 026
2010 - 5,232 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 68 386 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en avril 2035.	1 770 964	1 813 407
2013 - 3,663 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 772 209 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en juin 2038.	24 906 955	-
	99 019 102	76 495 836
Moins actif du fonds d'amortissement	<u>2 836 013</u>	<u>2 575 785</u>
Solde au 31 août 2013	<u>96 183 089 \$</u>	<u>73 920 051 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

8. DETTE NETTE À LONG TERME (suite)

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations de 96 183 089 \$ en cours au 31 août 2013 sont exigibles comme suit :

	<u>Capital et versements au fond d'amortissement</u>	<u>Paiements d'intérêts</u>	<u>Total</u>
2014	2 826 977 \$	4 701 626 \$	7 528 603 \$
2015	3 294 550	4 651 324	7 945 874
2016	3 459 811	4 486 063	7 945 874
2017	3 633 531	4 312 343	7 945 874
2018	3 816 151	4 129 722	7 945 873
Par la suite	<u>77 793 775</u>	<u>30 626 416</u>	<u>108 420 191</u>
	<u>94 824 795 \$</u>	<u>52 907 494 \$</u>	<u>147 732 289 \$</u>

(Les remboursements au fonds d'amortissement l'année de l'échéance de ces débentures ne sont pas inclus comme paiements dans le tableau ci-dessus.)

La dette nette comprend des débentures à fonds d'amortissement non remboursées d'une valeur de 4 194 307 \$ (2012 – 4 194 307 \$) garanties par les actifs du fonds d'amortissement dont la valeur comptable s'élève à 2 836 013 \$ (valeur marchande approximative – 2 775 562 \$). Les actifs du fonds d'amortissement sont constitués de billets à court terme et de dépôts, d'obligations et de débentures gouvernementales et garanties par le gouvernement et d'obligations de sociétés.

Les intérêts sur la dette à long terme sont de 4 717 365 \$ (2012 - 4 542 846 \$).

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires consistent de :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>Caisse populaire Welland Ltée</u>		
Prêt à demande Segment A - 3,00 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 5 août 2013.	-	\$ 321 229 \$
Prêt à demande Segment B - 1,52% remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 12 septembre 2014.	38 389 142	45 242 376
Prêt à demande Segment C - 1,52 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 3 septembre 2014.	16 011 327	16 011 327
Prêt à demande Segment E - 1,52 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 3 septembre 2014.	3 884 814	3 884 814
Prêt à demande Segment F - 1,52 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 27 septembre 2014.	<u>7 204 975</u>	<u>-</u>
Solde au 31 août 2013	<u>65 490 258 \$</u>	<u>65 459 746 \$</u>

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 \$. La marge porte intérêt au taux préférentiel et est renégotiable au 31 décembre de chaque année. Au 31 août 2013, le taux préférentiel était de 3,00 % (2012 : 3,00 %).

Le Conseil dispose de quatre ententes de financement avec la Caisse populaire Welland Ltée pour le financement à court terme de certains volets de dépenses de nature capitale.

Le Segment B a pour but le financement temporaire de certains projets d'acquisition, de construction ou de réfection. Le montant maximal autorisé pour ce segment se chiffre à 72 754 578 \$ (2012 : 50 146 000 \$).

Le Segment C a pour but le financement temporaire de certains projets d'acquisition, de construction ou de réfection. Le montant maximal autorisé pour ce segment se chiffre à 36 272 426 \$.

Le Segment E a pour but le financement temporaire de certains projets d'acquisition, de construction ou de réfection. Le montant maximal autorisé pour ce segment se chiffre à 17 319 656 \$.

Le Segment F a pour but le financement temporaire de certains projets d'acquisition, de construction ou de réfection. Le montant maximal autorisé pour ce segment se chiffre à 7 204 975 \$.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

Lorsque ces projets seront terminés, ils seront refinancés à l'aide d'un financement à long terme et les prêts à demande seront remboursés.

Au 31 août 2013, quatre lettres de crédit ont été émises par la Caisse populaire auprès de certains créanciers du Conseil. Ces lettres totalisent 53 000 \$, 83 200 \$, 231 255 \$ et 48 900 \$ respectivement, échéant le 20 mars 2013, le 21 novembre 2014, le 27 juillet 2014 et le 12 juillet 2014.

10. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les dépenses relatives à la dette à long terme incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts détaillés comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Remboursement de capital sur la dette à long terme y compris les versements au fonds d'amortissement	2 643 917 \$	2 510 729 \$
Paiements d'intérêts sur les obligations à long terme	4 717 334	4 555 846
Paiements d'intérêts sur les emprunts temporaires visant à financer les dépenses d'immobilisations	<u>1 124 174</u>	<u>1 037 384</u>
	<u>8 485 425 \$</u>	<u>8 103 959 \$</u>

Les versements contre la dette et les contributions au fonds d'amortissement présentés à l'état consolidé des flux de trésorerie de 22 263 038 \$ (2012 – 2 510 729 \$) comprennent des versements de capital sur la dette à long terme de 2 517 069 \$ (2012 – 2 383 881 \$) et l'intérêt gagné sur le fonds d'amortissement de 133 375 \$ (2012 – 120 957 \$).

11. CHARGES PAR ARTICLE

Le tableau ci-dessous résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats, par article :

	<u>2013</u>		<u>2012</u>
	<u>Budget</u> <u>(Non-vérifié)</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	84 503 195 \$	87 104 768 \$	83 425 213 \$
Avantages sociaux	13 215 385	13 493 097	5 028 549
Perfectionnement du personnel	933 906	1 104 556	1 334 446
Fournitures et services	12 976 756	15 969 821	13 893 642
Intérêts des emprunts	4 131 513	4 145 179	3 972 732
Frais de location	686 500	422 287	549 889
Honoraires et services contractuels	18 221 107	15 439 133	15 532 399
Autres	2 752 493	231 478	1 329 533
Transferts à d'autres conseils	570 114	570 114	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>5 311 895</u>	<u>6 803 629</u>	<u>5 959 477</u>
	<u>143 302 864 \$</u>	<u>145 284 062 \$</u>	<u>131 025 880 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coûts	Solde au 1^{er} sept. 2012	Ajouts et transferts	Dispositions	Solde au 31 août 2013
Terrains	32 861 961 \$	9 134 739 \$	- \$	41 996 700 \$
Améliorations foncières	1 937 770	-	-	1 937 770
Bâtiments	161 979 463	54 112 651	-	216 092 114
Structures non permanentes	728 616	-	-	728 616
Mobilier et matériel	4 385 278	2 182 201	-	6 567 479
Construction en cours	51 053 964	(14 135 106)	-	36 918 858
Matériel informatique et logiciels	1 317 327	3 699	(256 165)	1 064 861
Actifs loués	396 960	-	(262 585)	134 375
Total	254 661 339 \$	51 298 184 \$	(518 750) \$	305 440 773 \$

Amortissements cumulés	Solde au 1^{er} sept. 2012	Amortissement	Dispositions, radiations, ajustements	Solde au 31 août 2013
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Améliorations foncières	683 596	131 404	-	815 000
Bâtiments	40 785 669	6 066 944	-	46 852 613
Structures non permanentes	231 760	36 829	-	268 589
Mobilier et matériel	1 049 604	554 207	-	1 603 811
Construction en cours	-	-	-	-
Matériel informatique et logiciels	640 954	203 609	256 166	588 397
Actifs loués	319 075	5 012	262 584	61 503
Total	43 710 658 \$	6 998 005 \$	518 750 \$	50 189 913 \$

Valeur comptable nette	31 août 2013	31 août 2012
Terrains	41 996 700 \$	32 861 961 \$
Améliorations foncières	1 122 770	1 254 174
Bâtiments	169 239 501	121 193 794
Structures non permanentes	460 027	496 856
Mobilier et matériel	4 963 668	3 335 674
Construction en cours	36 918 858	51 053 964
Matériel informatique et logiciels	476 464	676 373
Actifs loués	72 872	77 885
Total	255 250 860 \$	210 950 680 \$

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 36 918 858 \$ (2012 : 51 053 964 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

b) Diminution de la valeur des immobilisations corporelles

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'exercice était de Nul \$ (2012 : Nul \$).

c) Inventaire des actifs en vue de leur revente (actifs définitivement mis hors service)

Le Conseil n'a pas « d'actifs mis hors service de façon permanente ».

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

13. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Affectation disponible		
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	<u>14 041 202</u> \$	<u>10 907 628</u> \$
Affectations non disponibles		
Revenus comptabilisés pour les terrains	41 985 083	32 843 524
Avantages sociaux des employés devant être couverts à une date ultérieure	(2 877 010)	(3 569 948)
Autres montants non disponibles	<u>14 553</u>	<u>(92 905)</u>
	<u>39 122 626</u>	<u>29 180 671</u>
Surplus total	<u>53 163 828</u> \$	<u>40 088 299</u> \$

14. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont le montant s'élève à 124 737 \$ (2012 - 127 264 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été prises en compte dans l'état consolidé des résultats.

15. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité générale du public, les dommages aux biens et certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2017.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

(i) Construction et rénovation

Durant l'année courante et l'année précédente, le Conseil a conclu plusieurs contrats de construction et de rénovation pour ses écoles. Les dépenses encourues durant l'année sont comptabilisées à l'état des résultats d'exploitation du fonds de capital et d'emprunt au 31 août 2013. Un solde de 21 003 671 \$ sera comptabilisé à l'état des résultats d'exploitation du fonds de capital et d'emprunt pour les exercices financiers se terminant le 31 août 2014 et les périodes subséquentes.

(ii) Réclamations et griefs

La nature des opérations du Conseil fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires et des griefs en cours ou possible à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2013, l'administration croit que le Conseil a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate en place. Si une réclamation était portée contre le Conseil, l'administration ne croit pas que de telles réclamations auraient d'incidences matérielles sur la situation financière du Conseil.

17. DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires non vérifiées présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur le budget de 2013 approuvé par le Conseil le 2 novembre 2012.

18. PARTENARIAT DANS LE CONSORTIUM DE TRANSPORT FRANCOBUS

Consortium de transport

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud et le Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest pour pouvoir administrer conjointement le transport des élèves de la région en vue d'accroître l'efficacité et les coûts du service. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution de Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Service de Transport Francobus sont prises en commun. Aucun partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

19. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Le 1^{er} juin 2003, le Conseil a reçu 7 652 471 \$ de la fiducie « 55 School Board Trust » aux fins de sa dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie « 55 School Board Trust » a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et donc bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des futures subventions provinciales qui leur étaient payables en rapport à leur dette non couverte par un financement permanent.

Par suite de l'entente susmentionnée, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

20. PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux douze conseils scolaires ontariens de langue française. Les douze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	1 471 215 \$	1 563 333 \$
PASSIF FINANCIER		
Compte créditeur et charges à payer	1 327 500	1 416 487
Revenu reporté - autre	<u>143 715</u>	<u>146 846</u>
	<u>1 471 215</u>	<u>1 563 333</u>
ACTIF NET	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$
DÉPENSES NETTES	<u>202 616</u> \$	<u>178 470</u> \$

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont constitués de liquidités, de placements, de débiteurs, de créditeurs et de charges à payer, d'emprunts temporaires, de dettes nettes et d'avantages sociaux futurs à payer. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risques importants en matière d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.